

L'ouverture dominicale des commerces est adoptée

GRAND CONSEIL • Trois dimanches par année sont concernés par la réforme. La gauche et le MCG ont soutenu un cadre contraignant.

ERIC LECOULTRE

Les Genevois pourront-ils faire leurs emplettes pendant le «jour du seigneur»? Ce jeudi soir, les députés se prononçaient sur un contre-projet à l'initiative de la gauche et des syndicats «Touche pas à mes dimanches», qui vise à entériner la situation actuelle, à savoir la fermeture des commerces le dimanche et les jours fériés, à l'exception du 31 décembre lorsqu'un accord est conclu entre les partenaires sociaux. La contre-proposition du gouvernement permettrait de déroger à ce principe et autorise l'ouverture trois dimanches par an, fixés par l'Etat, ainsi que lors de la Saint-Sylvestre, jusqu'à 17h.

Mais comment autoriser les commerces à user de ce droit? Le débat est centré sur cette question, faite d'accord préalable entre les syndicats et le patronat. En commission, la gauche et le MCG ont soutenu un amendement des syndicats, qui conditionne les trois ouvertures dominicales à l'existence d'une convention collective de travail (CCT) étendue, fixant les conditions de travail et les compensations pour tous les employés de la branche. En clair, l'accord entre le patronat et les travailleurs est nécessaire pour que cette loi soit appliquée. La droite préfère un cadre plus souple, dépendant uniquement des usages de la profession.

Dans l'assemblée, la plupart des intervenants à gauche s'accordent pour affirmer que l'ouverture du dimanche n'est pas idéale. «C'est un jour de repos et de loisirs partagés qui doit être préservé», insiste Pierre Vanek, élu d'Ensemble à gauche. Il est



Une majorité (gauche et MCG) des députés ont voté le contre-projet favorisant une convention collective de travail étendue. KEYSTONE

impératif de protéger les 20 000 personnes qui travaillent dans le secteur de la vente.»

Mais le texte issu de la commission satisfait tout de même les rangs de l'alternative, car il garantit un cadre contraignant et renforce la position des travailleurs. «La CCT étendue est nécessaire afin que tous soient soumis aux mêmes règles», explique Roger Deneys, député PS. Elle évite également des dérives en matière de sous-enchère salariale.»

«Le partenariat social en danger»

En face, la droite pointe les difficultés actuelles du secteur de la vente genevois, victime du franc fort et du tourisme d'achat vers la France voisine. «Le gouvernement français, pourtant socialiste, a récem-

ment permis l'ouverture de douze dimanches par an», rappelle Jacques Béné, député PLR.

Pour la droite, ce contre-projet met en danger le partenariat social: «En votant ce texte-ci, vous donnez un pouvoir privilégié à l'un des acteurs de ce partenariat», déplore Jacques Béné. L'adoption d'une telle loi donnerait en effet davantage de poids aux syndicats lorsqu'il s'agira de négocier le renouvellement de la convention et d'éventuelles avancées pour les travailleurs. Ils auraient la possibilité de mettre l'ouverture des dimanches dans la balance. «L'Etat devient celui qui impose un accord, alors qu'il doit se contenter de jouer un rôle d'arbitre», ajoute le PDC François Lance. Rappelons que la CCT entendue actuelle est en vigueur jusqu'en 2018.

Le PLR dépose alors deux amendements: il souhaite conditionner l'ouverture dominicale soit aux usages, soit à une convention collective cadre, qui ne contraint pas l'ensemble de la branche. Face à ces propositions, le MCG hésite durant la majeure partie des débats. Il sort finalement du bois, en réaffirmant son soutien au texte contraignant voté en commission, avec la gauche. Le Grand Conseil rend donc son verdict et la majorité (gauche et MCG) adopte le contre-projet favorisant une CCT étendue.

Les Genevois voteront-ils sur l'initiative et sur son contre-projet? Le comité d'initiative ne s'est pas encore prononcé sur le retrait de son texte, qui avait recueilli près de 9000 signatures en 2014. I

Le pont de Carouge fait peau neuve

RÉNOVATION • Le pont de Carouge est en travaux jusqu'en décembre 2016. Le trafic motorisé sera interrompu dès la mi-juin.

Le plus vieux pont genevois a entamé sa mue. Les travaux du pont de Carouge ont débuté le 15 février et se dérouleront jusqu'à la fin de l'année. Il sera fermé à la circulation de mi-juin à décembre. Objectif: sécuriser l'ouvrage tout en maintenant sa valeur patrimoniale.

D'importantes rénovations sont prévues pour cette infrastructure qui traverse l'Arve. La maçonnerie est dégradée et le tablier, partie supérieure du pont, est à refaire entièrement. Outre l'urgence des rénovations à réaliser, les travaux permettront aussi d'augmenter la dimension des trottoirs, d'améliorer l'éclairage public et celui de l'ouvrage, selon les deux municipalités.

Le chantier sera réalisé en trois étapes. De février à mi-juin, les travaux consisteront dans le défrichage, l'installation d'une passerelle provisoire et dans des travaux préparatoires aux abords du pont. Pour les deux dernières étapes, il s'agira de travaux sur l'ouvrage et aux abords, de mi-juin à décembre 2016. Le chantier est mené conjointement par la Ville de Genève et la Ville de Carouge, chacune propriétaire de

la moitié de l'ouvrage. Les travaux sont estimés à environ 6 millions de francs.

Le trafic motorisé sera dévié vers le pont des Acacias et celui de la Fontenette. Quant aux lignes 12 et 18 de tram, elles seront interrompues entre les arrêts Armes et Blanche de mi-juin à fin août. Seuls les cyclistes et les piétons pourront traverser durant toute la durée du chantier au moyen d'une passerelle provisoire. Il sera donc possible aux usagers des transports en commun de traverser le pont à pied pour prendre une correspondance, déclarent les deux communes.

Le pont, avec ses arches et sa structure de pierre, date de 1817 et soulève des enjeux patrimoniaux importants. Il avait été dessiné par Nicolas Céard, ingénieur en chef de Napoléon Bonaparte, en 1809. Les consoles et les barrières d'époque seront restaurées de façon artisanale, précise encore la Ville de Genève. Les rénovations devraient permettre de reconstruire entièrement le tablier, dévasté par les aléas du temps, sans nuire à ce patrimoine genevois.

EMILIE LOPES FRANCO

EN BREF

CONSEIL DES ÉTATS 54,4 millions pour la Genève internationale

La Confédération devrait prêter 54,4 millions à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales. Après le National, le Conseil des Etats a donné son feu vert jeudi sans opposition pour financer des travaux au siège de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les travaux devraient se dérouler en 2017 et 2018. Le siège actuel date de 1945, il est devenu obsolète et ne se prête pas à une rénovation substantielle. ATS

EXCLUSION DE L'UDC

Christina Meissner sera entendue par la direction

Un jour après s'être vu signifier son exclusion de l'Union démocratique du centre Genève, Christina Meissner a été invitée à s'expliquer devant le comité directeur du parti. Elle se réjouit de ce que ses droits fondamentaux soient respectés. La présidente Céline Amaudruz parle de calmer les esprits.

«Après avoir reçu lundi un recommandé me notifiant mon exclusion, j'en ai reçu un second mardi me proposant d'être auditionnée par le comité directeur. Il est évident que j'accepte», a déclaré Christina Meissner jeudi à l'ats.

«Jusqu'ici, je n'ai pas été entendue», a ajouté la vice-présidente du Grand Conseil. Au vu de la complexité de la situation, la députée qui siège pour l'heure en indépendante s'est adjointe les services d'un avocat.

M^{me} Meissner ignore ce que signifie la proposition du comité directeur et si la décision d'exclusion prise vingt-quatre heures plus tôt est toujours valable. «J'ai quand même gagné

la vice-présidence pour l'UDC», relève-t-elle.

«J'ai déjà eu une discussion avec M^{me} Meissner et elle s'est également exprimée par courrier», répond Céline Amaudruz. «Si pour elle ce n'est pas suffisant et qu'elle se sent lésée, le comité directeur l'écouter», ajoute la députée et conseillère nationale pour qui il s'agit de calmer les esprits.

«Je ne pense pas que cela changera la décision de fond. Cela n'a pas été une décision facile à prendre», souligne-t-elle.

L'exclusion de la députée a été prononcée lundi. Le parti n'a pas goûté son élection sauvage à la vice-présidence du Grand Conseil contre son propre collègue de parti Patrick Lussi proposé à ce poste par l'UDC.

Lundi, le communiqué de l'UDC genevoise précisait que Christina Meissner avait 30 jours pour faire recours. Dans ce cas, elle combattra la décision du comité directeur devant une assemblée générale extraordinaire. ATS

Les forains boycotteront-ils les Fêtes de Genève?

L'Association des forains de Suisse romande prévient qu'elle boycottera les Fêtes de Genève si Genève Tourisme persiste à vouloir les déplacer hors de la rade, comme le prévoit le nouveau concept du désormais Geneva Lake Festival. «Un boycott viderait les fêtes de leur substance et pourrait se cumuler avec des actions en justice», déclare l'avocat des forains, Jérôme Picot, revenant sur une information de la *Tribune de Genève*. Des issues qu'il espère éviter. Après cinq rencontres avec Genève Tourisme, les forains demandent «un véritable dialogue avec celle-ci, l'Etat et la Ville de Genève». La municipalité délègue l'organisation à cette fondation privée d'utilité publique.

Elle lui a imposé de réduire la durée des fêtes et leur emprise sur la rade. Mais les forains goûtent peu la perspective d'être relégués derrière les Bains des Pâquis et à Baby plage – des endroits techniquement mal adaptés et non ren-

tables, explique l'avocat. Réduire la durée des festivités impactera également les recettes, alors que les forains payent 600 000 à 700 000 francs de taxes et les font ainsi vivre, ajoute-t-il. Des forains parfois présents depuis des décennies, ainsi que des commerçants, sont du jour au lendemain mis sur la touche, poursuit M. Picot, qui pose la question de l'équité de traitement et des droits acquis.

La Ville n'a-t-elle pas le droit de réduire les nuisances? «Aux citoyens de se prononcer», répond l'avocat, mentionnant l'initiative municipale allant dans ce sens, et avertissant que les mécontents – forains, commerçants, élus, citoyens – risquent de lancer une contre-initiative. Ces milieux contestent le fait que les clés des nouvelles fêtes aient été confiées à «une seule personne, qui n'est pas du sérail», soit le producteur délégué Emmanuel Mongon.

RACHAD ARMANIOS

PUBLICITÉ



Théâtre

22 et 23 mars
20h30

Le Vivier des noms

Valère Novarina

Théâtre Forum Meyrin

forum-meyrin.ch

Place des Cinq-Continents 1 / 1217 Meyrin
Billetterie + 41 22 989 34 34